# Soissons (02). Coups mortels : l'acharnement de Mourad – MàJ : 14 ans de réclusion pour Mourad

17/04/2012 à 14h19

**Addendum : Quatorze années de réclusion pour Mourad.**

L'Aisne nouvelle – *(Merci à Mimi)*

**Mourad Boutahar, un SDF de 32 ans, est jugé depuis hier pour coups mortels. Une rixe l'avait opposé à un homme de 39 ans, qui célébrait son anniversaire à Soissons en septembre 2009.**

Dans sa famille de six enfants à Soissons, c'est le seul qui ait connu un itinéraire marqué par la violence et la délinquance. Son casier comporte douze condamnations. Une course qui se poursuit derrière les barreaux. Neuf comportements sont consignés par les gardiens dont trois agressions contre des détenus accusés de viols d'enfants. L'un d'eux a été frappé sèchement au visage par un coup de pied.

Cet ouvrier soudeur a vécu chez son oncle à Grenoble où il dormait dans une baignoire. Il a travaillé en Suisse avant de revenir dans sa ville natale, à Soissons. Un périple sans but, achevé dans le sang, lorsque sa route a croisé dans la nuit du 11 au 12 septembre 2009 celle d'un homme qui fêtait son trente-neuvième anniversaire. Il a été retrouvé avec un gros trou au front, une cavité creusée par des coups de poing et de pied. Un déluge effroyable. « *Je n'ai pas voulu le tuer. C'est un accident* », dit maladroitement l'accusé. Calmement, le frère de la victime, répond « *La thèse de la bagarre n'est pas possible. Il s'est acharné au sol.* » Sa sœur, éducatrice, raconte le désarroi d'une fillette de sept ans et demi qui amène un cadeau sur la tombe de son papa à chaque fête des pères. « *Il a été jeté à la poubelle. Il est mort comme un chien*. » Ce n'est pas un cri de rage. Seulement une triste

constatation qui nourrit des interrogations sur un acharnement vis-à-vis d’une victime inconnue de l’accusé.
L’Union
*(Merci à Ruru)*